

VOUS BÉNÉFICIEZ DE FONDS EUROPÉENS ?

PENSEZ À LA PUBLICITÉ !

Vous sollicitez un accompagnement financier de l'Europe pour mettre en œuvre un projet ? En contrepartie, l'Europe vous demande d'informer le public et vos partenaires de son soutien !



Ce document vous présente les obligations à respecter en matière d'information et de communication FEADER* pour la période 2023-2027 *Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural





POURQUOI COMMUNIQUER ?

La publicité de l'Union européenne est une obligation pour les bénéficiaires d'une subvention européenne qui s'inscrit dans un cadre réglementaire :

LE RÈGLEMENT (UE)

n°2022/129 relatif au FEADER

Par cette publicité, vous donnez de la visibilité à votre projet et valorisez sa dimension régionale et européenne.

Cette obligation vous engage

à faire preuve de transparence en informant les personnes concernées (vos partenaires et plus généralement le grand public) de la participation européenne au financement de votre projet.

- ▶ Munissez-vous d'une preuve de cet engagement, photo ou tout autre support témoignant de cette obligation, lors de la demande de paiement de votre aide
- ▶ Gardez-la en cas de contrôle



Le non-respect de l'obligation de publicité pourra entraîner une pénalité financière de l'autorité de gestion annulant jusqu'à 10% du soutien octroyé par les fonds à l'opération.



OBLIGATIONS QUEL QUE SOIT LE MONTANT DE L'AIDE ATTRIBUÉE



AFFICHER L'EMBLÈME ET LES MENTIONS OBLIGATOIRES

Tous vos supports d'information et de communication (brochures, flyers, communiqués de presse, vidéos, etc.) devront comporter les éléments suivants :

- ▶ L'emblème européen (drapeau)
- ▶ La mention « Union Européenne », en majuscules et en toutes lettres ou la mention « Cofinancé par l'Union Européenne »
- ▶ Le logo de la Région, en tant qu'autorité de gestion de la majorité des fonds européens
- ▶ Le logo LEADER si votre opération a été financée par le programme LEADER

LES LOGOS SONT TÉLÉCHARGEABLES SUR LE SITE WWW.EUROPE-EN-NORMANDIE.EU

- ✓ L'EMBLÈME EUROPÉEN DEVRA TOUJOURS ÊTRE VISIBLE ET PLACÉ BIEN EN ÉVIDENCE.
- ✓ SI D'AUTRES LOGOS SONT AFFICHÉS EN PLUS DE L'EMBLÈME DE L'UNION EUROPÉENNE, CE DERNIER AURA AU MOINS LA MÊME TAILLE EN HAUTEUR ET EN LARGEUR, QUE LE PLUS GRAND DES AUTRES LOGOS.



MENTIONNER LE SOUTIEN DE L'UE AUX PARTICIPANTS D'UN ÉVÉNEMENT

Tous les documents destinés au public ou aux participants d'un événement (réunions de présentation, inauguration, formations) devront mentionner le soutien de l'Europe et de la Région Normandie (logos, mention sur les diaporamas, invitations, communiqués, etc., liés à l'événement).

COMMUNIQUER SUR SITE WEB ET RÉSEAUX SOCIAUX

Si vous avez un site web et des réseaux sociaux, vous devrez faire figurer une description succincte de votre projet, en rapport avec le niveau du soutien, y compris sa finalité et ses résultats, afin de mettre en lumière le soutien financier de l'Union européenne et de la Région.



À NOTER : L'UNION EUROPÉENNE POURRAIT ÊTRE AMENÉE À UTILISER CES DIFFÉRENTS OUTILS DE COMMUNICATION, NOTAMMENT POUR VALORISER DES PROJETS OU DES PRATIQUES EXEMPLAIRES. DANS CE CAS, LES BÉNÉFICIAIRES METTENT LES SUPPORTS À DISPOSITION, LIBRES DE DROIT.



FAIRE ATTENTION AUX CONSIGNES TECHNIQUES

Déclinaisons de l'emblème autorisées :



Polices de caractères recommandées :

Arial, Auto, Calibri, Garamond, Tahoma, Trebuchet, Ubuntu, Verdana.

Logo de la Région Normandie : normandie.fr/logo-et-charte



OBLIGATIONS COMPLÉMENTAIRES



APPOSER UN AUTOCOLLANT

Cela s'applique pour les projets :

- Investissements agricoles (matériels, bâtiments - interventions 73.01 et 73.03)
- Dont l'aide publique totale est inférieure ou égale à 50 000 euros.

- ✓ L'autocollant sera apposé sur le bâtiment financé dès la réalisation des opérations
- ✓ Sur le(s) matériel(s) (quand cela est possible) ou le bâtiment abritant le(s) matériel(s)



APPOSER UNE AFFICHE A3 OU UN AFFICHAGE ÉLECTRONIQUE ÉQUIVALENT

Cela s'applique pour les projets LEADER :

- Dont l'aide publique totale est supérieure à 10 000 euros.

- ✓ L'affiche sera apposée dans un lieu bien visible par le public, tel que l'entrée d'un bâtiment
- ✓ Elle devra expliquer le projet soutenu
- ✓ Elle devra mentionner le soutien financier de l'Europe

UN MODÈLE D'AFFICHE EST DISPONIBLE SUR LE SITE WWW.EUROPE-EN-NORMANDIE.EU



APPOSER UNE PLAQUE

Cela s'applique pour les projets :

- Avec des investissements physiques (par exemple constructions ou bâtiments et/ou équipements agricoles, matériel de présentation des produits, etc.)
- Dont l'aide publique totale est supérieure à 50 000 euros (ou coût total avec instruments financiers* supérieur à 500 000 euros).

- ✓ La plaque sera apposée dès la mise en œuvre physique des opérations
- ✓ Elle devra être placée dans un endroit bien visible du public

Les logos des partenaires co-financeurs pourront être affichés au bas de la plaque. Leur taille restera inférieure ou égale à celle des logos existants.

CETTE PLAQUE EST ENVOYÉE PAR LES SERVICES DE LA RÉGION. UN MODÈLE PERSONNALISABLE EST AUSSI DISPONIBLE SUR LE SITE WWW.EUROPE-EN-NORMANDIE.EU



TRANSMETTEZ UNE PHOTO DE LA PLAQUE ET/OU DU PANNEAU LORS DE VOTRE DEMANDE DE PAIEMENT



MENTIONNER LE SOUTIEN DE L'EUROPE SUR UN PANNEAU DE CHANTIER OU UNE PLAQUE PERMANENTE

Cela s'applique pour les projets :

- ▶ Avec des opérations de construction (par exemple : desserte forestière, bâtiment agricole et/ou de stockage, manège équestre, etc.)
- ▶ Dont l'aide publique totale est supérieure à 500 000 euros (ou coût total avec instruments financiers* supérieur à 500 000 euros)

✓ **Le panneau sera installé dès la réalisation des opérations**

✓ **Le panneau d'au moins 6m² sera placé dans un endroit bien visible du public et durant toute la durée du chantier**

Les logos des partenaires co-financeurs pourront être affichés au bas de la plaque. Leur taille restera inférieure ou égale à celle des logos existants.

*On entend par instruments financiers l'utilisation du fonds régional de garantie

UN MODÈLE DE PANNEAU DE CHANTIER PERSONNALISABLE EST DISPONIBLE SUR LE SITE WWW.EUROPE-EN-NORMANDIE.EU



A NOTER : GROUPES D'ACTION LOCALE (GAL) – LEADER

UNE PLAQUE EXPLICATIVE EST INSTALLÉE DANS LES LOCAUX DES GROUPES D'ACTION LOCALE (GAL), AVEC LE DRAPEAU DE L'UNION EUROPÉENNE, LA MENTION DU FEADER ET LE LOGO LEADER.

POUR EN SAVOIR PLUS

Direction Europe et International
Direction de l'Agriculture et des Ressources Marines
fondseuropeens@normandie.fr

Site de Caen
Abbaye-aux-Dames
Place Reine Mathilde – CS 50523
14035 Caen Cedex 1

Site de Rouen
5 rue Robert Schuman
CS 21129
76174 Rouen Cedex



Plus d'informations
sur le site internet :
europe-en-normandie.eu